



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 393

Loi proclamant le Mois du patrimoine hellénique

Présentation

**Présenté par
M. Vincent Auclair
Député de Vimont**

**Éditeur officiel du Québec
2006**

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi a pour objet de proclamer le mois de mars Mois du patrimoine hellénique.

Projet de loi n° 393

LOI PROCLAMANT LE MOIS DU PATRIMOINE HELLÉNIQUE

CONSIDÉRANT que la présence de la communauté grecque au Québec remonte à la seconde moitié du XIX^e siècle;

CONSIDÉRANT que souligner le patrimoine hellénique s'inscrit dans notre volonté commune de bâtir une société diversifiée et ouverte sur le monde;

CONSIDÉRANT que le mois de mars et en particulier le 25 mars, jour de la fête nationale de la Grèce, sont traditionnellement célébrés par les personnes issues de la communauté grecque;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Le mois de mars est proclamé Mois du patrimoine hellénique.
- 2.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).

